

**RAPPORT
DU COMITÉ PRÉPARATOIRE
POUR LA
NOUVELLE STRATÉGIE INTERNATIONALE
DU DÉVELOPPEMENT**

Volume III

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 44 (A/34/44)



NATIONS UNIES

New York, 1979

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

Quatrième partie

Séances tenues entre le 17 et le 21 septembre 1979

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	1
II. ORGANISATION DES TRAVAUX	3 - 13	1
A. Ouverture et durée de la troisième session ...	3	1
B. Composition du Comité et participation	4 - 9	1
C. Bureau du Comité	10	3
D. Adoption de l'ordre du jour	11	3
E. Documentation	12	4
F. Adoption du rapport	13	4
III. PREPARATIFS EN VUE DE LA NOUVELLE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT	14 - 22	4
IV. ORDRE DU JOUR PROVISoire, CALENDRIER ET DUREE DES SESSIONS FUTURES DU COMITE	23 - 26	5
ANNEXE		
Projet de préambule		7

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 33/193 du 29 janvier 1979, intitulée "Préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement", l'Assemblée générale a décidé de créer un comité préparatoire pour la nouvelle Stratégie internationale du développement, qui devrait disposer des services de conférence nécessaires et tenir une session d'organisation au début de 1979 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Par la même résolution, l'Assemblée a aussi décidé que le Comité préparatoire serait ouvert à la participation de tous les Etats en tant que membres à part entière et serait responsable devant l'Assemblée générale, à laquelle il ferait rapport par l'intermédiaire du Conseil économique et social; elle a invité tous les Etats à participer activement aux travaux du Comité préparatoire et à contribuer efficacement à la formulation de la nouvelle Stratégie internationale du développement.

2. Le Comité a tenu sa session d'organisation au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 1er au 5 février 1979, sa première session de fond au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 2 au 13 avril 1979 et sa deuxième session de fond au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 11 au 22 juin 1979.

II. ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Ouverture et durée de la troisième session

3. Le Comité a tenu sa troisième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 17 au 21 septembre 1979. Le Comité a tenu trois séances (25ème à 27ème séance). Au cours de cette période, il a également tenu des consultations officieuses.

B. Composition du Comité et participation

4. Conformément au paragraphe 2 de la section II de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire était ouvert à la participation de tous les Etats en tant que membres à part entière. Les Etats suivants y étaient représentés :

Afghanistan	Burundi
Algérie	Canada
Allemagne (République fédérale d')	Cap-Vert
Argentine	Chili
Australie	Chine
Autriche	Chypre
Bahamas	Colombie
Bahreïn	Côte d'Ivoire
Bangladesh	Cuba
Belgique	Danemark
Bhoutan	Djibouti
Birmanie	Egypte
Brésil	Equateur
Bulgarie	Espagne

Ethiopie	Philippines
Etats-Unis d'Amérique	Pologne
Fidji	Portugal
Finlande	Qatar
France	République de Corée
Gambie	République démocratique allemande
Ghana	République démocratique populaire lao
Grèce	République dominicaine
Guatemala	République socialiste soviétique de
Hongrie	Biélorussie
Inde	République socialiste soviétique d'Ukraine
Indonésie	République-Unie de Tanzanie
Iran	Roumanie
Iraq	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
Irlande	d'Irlande du Nord
Islande	Saint-Siège
Israël	Sénégal
Italie	Sierra Leone
Jamahiriya arabe libyenne	Singapour
Jamaïque	Somalie
Japon	Soudan
Kenya	Sri Lanka
Koweït	Suède
Liban	Suisse
Luxembourg	Suriname
Madagascar	Swaziland
Malaisie	Tchécoslovaquie
Malte	Thaïlande
Maroc	Togo
Mauritanie	Trinite-et-Tobago
Mexique	Tunisie
Mongolie	Turquie
Mozambique	Union des Républiques socialistes
Népal	soviétiques
Nigéria	Uruguay
Norvège	Venezuela
Nouvelle-Zélande	Viet Nam
Ouganda	Yémen
Pakistan	Yémen démocratique
Panama	Yougoslavie
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Zaïre
Pays-Bas	Zambie
Pérou	

5. Les organes et organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 Fonds des Nations Unies pour l'enfance
 Programme des Nations Unies pour le développement
 Programme alimentaire mondial
 Conseil mondial de l'alimentation
 Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
 Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
 Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales

6. Les commissions régionales suivantes étaient représentées :

Commission économique pour l'Europe
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Commission économique pour l'Amérique latine
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Asie occidentale

7. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation mondiale de la santé
Banque mondiale
Fonds monétaire international

8. L'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce étaient également représentés.

9. L'organisation intergouvernementale suivante était également représentée :
Communauté économique européenne.

C. Bureau du Comité

10. Le Bureau du Comité, élu à la session d'organisation, était composé comme suit :

Président : M. Muchkund DUBEY (Inde)

Vice-Présidents : M. Jorge Hugo HERRERA VEGAS (Argentine)
M. Saliah Ben KOUYATE (Guinée)
M. Anatoli Aleksandrovich MARDOVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie)

Rapporteur : M. Per JÖDAHL (Suède)

D. Adoption de l'ordre du jour

11. A sa 25ème séance, le 17 septembre 1979, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant pour la session, publié sous la cote A/AC.196/9 :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Ebauche de la nouvelle Stratégie internationale du développement.
3. Buts et objectifs de la nouvelle Stratégie internationale du développement.
4. Examen préliminaire des mesures de politique dans tous les domaines.
5. Projet de préambule.
6. Projet d'ordre du jour provisoire de la quatrième session de fond du Comité.
7. Adoption du rapport du Comité.

E. Documentation

12. A sa troisième session, le Comité était saisi, non seulement des documents qui lui avaient été présentés à ses première et deuxième sessions, mais aussi d'un certain nombre de documents officieux, ainsi que des documents officiels suivants :

A/34/44^{1/}, vol. II

Rapport du Comité préparatoire pour la nouvelle Stratégie internationale du développement sur les travaux de sa deuxième session, 11 au 22 juin 1979

A/AC.196/9

Ordre du jour provisoire et annotations à l'ordre du jour provisoire

A/AC.196/10

Rapport du Comité administratif de coordination sur les travaux du Groupe de travail des objectifs à long terme du développement

F. Adoption du rapport

13. A sa 27^{ème} séance, le 21 septembre, le Comité préparatoire a décidé d'autoriser le Rapporteur à établir le texte définitif du rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session.

III. PREPARATIFS EN VUE DE LA NOUVELLE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT

14. Au début de la troisième session, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a évoqué un certain nombre de questions qu'il avait posées aux délégations, à la fin de la deuxième session du Comité, concernant les préparatifs en vue de la nouvelle Stratégie internationale du développement. Plusieurs délégations ont fait des déclarations, certaines d'entre elles au nom de leurs groupes respectifs, réaffirmant qu'elles s'engageaient et étaient prêtes à oeuvrer pour le succès des préparatifs de la Stratégie.

15. Pour l'examen des questions de fond, le Comité était saisi, non seulement des documents qui lui avaient été présentés à ses première et deuxième sessions, mais aussi d'un certain nombre de documents officieux établis et soumis par le Secrétariat, conformément aux décisions prises par le Comité à sa deuxième session, concernant les conséquences d'une croissance accélérée dans les pays en développement, l'établissement d'une liste des principaux objectifs et propositions formulés lors des récentes conférences internationales des Nations Unies en matière de développement et d'un tableau synoptique des propositions faites par les représentants des institutions à la deuxième session du Comité préparatoire. Le Comité était également saisi d'un certain nombre d'autres documents officieux présentés par des institutions, des organisations et des commissions régionales des Nations Unies.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 44.

16. A la 26ème séance du Comité, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales a fait une déclaration, dans laquelle il a amplifié sur le document officiel concernant certaines conséquences de la croissance accélérée dans les pays en développement. Après examen du document en question par les membres du Comité, le Secrétariat a été prié d'établir un additif fournissant des renseignements supplémentaires sur les projections relatives à la croissance des exportations. Ce document a été mis ultérieurement à la disposition du Comité au cours de la session.

17. A la même séance, le Comité a entendu une déclaration du représentant spécial du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural tenue à Rome du 12 au 20 juillet 1979.

18. Durant la troisième session, le Comité a décidé de concentrer son attention sur le projet de préambule de la nouvelle Stratégie, et il a tenu un certain nombre de réunions officielles pour examiner ce texte. A cette fin, le Président du Comité a présenté, au cours de la discussion, un document officiel établi en tenant compte des documents soumis par les délégations et des discussions au Comité.

19. Tenant compte des discussions relatives au document officiel présenté par le Président, le groupe de travail officiel a mis au point un texte de préambule (voir annexe ci-après). Le Comité a décidé de réexaminer ce texte en temps utile à ses futures sessions, afin d'aboutir à un accord définitif.

20. A sa 27ème séance, le Comité a décidé d'inviter le Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à prendre les dispositions nécessaires, à sa prochaine session, pour faire savoir de quelle manière il comptait contribuer aux préparatifs de la nouvelle Stratégie et à en informer le Comité préparatoire à sa quatrième session, en 1980.

21. Sur la proposition du Président, le Comité a décidé de concentrer son attention, à sa quatrième session, sur l'examen des buts et objectifs de la nouvelle Stratégie internationale du développement. Lors des négociations, il faudrait tenir compte des vues des gouvernements présentées par leurs délégations. Le Comité a également décidé de commencer à étudier, à sa quatrième session, les mesures de politique et les mécanismes d'examen et d'évaluation de la nouvelle Stratégie.

22. Le Comité a également décidé de prier les délégations de présenter au Secrétariat leurs textes sur les buts et objectifs de la nouvelle Stratégie internationale du développement et ce suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent être diffusés avant la quatrième session du Comité, et de préférence avant la fin de 1979.

IV. ORDRE DU JOUR PROVISoire, CALENDRIER ET DUREE DES SESSIONS FUTURES DU COMITE

23. A sa 27ème séance, le Comité a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de ses futures sessions toutes les questions de fond dont il était saisi.

24. A la même séance, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire suivant pour sa quatrième session, qui doit se tenir au début de 1980 :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Buts et objectifs de la nouvelle Stratégie internationale du développement.
3. Examen préliminaire des mesures de politique dans tous les domaines.
4. Mécanismes d'examen et d'évaluation.
5. Projet de préambule.
6. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquième session du Comité.
7. Adoption du rapport du Comité.

25. En ce qui concerne le calendrier et la durée de ses futures sessions, le Comité a décidé à sa 27^{ème} séance de ne pas tenir sa quatrième session pendant la trente-quatrième session de l'Assemblée générale.

26. A la même séance, le Comité a décidé de prier l'Assemblée générale de prendre les dispositions nécessaires pour lui permettre de tenir trois sessions ayant chacune une durée de trois semaines pendant le premier semestre de 1980, compte tenu de la nécessité d'éviter que leurs dates ne soient simultanées ou immédiatement postérieures à celles de réunions du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale ou à celles d'autres réunions importantes d'organes des Nations Unies dans le domaine économique.

Projet de préambule^{a/}

1. En lançant la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement pour les années 80, les gouvernements s'engagent à nouveau à suivre les objectifs fondamentaux proclamés dans la Charte des Nations Unies. Ils réaffirment solennellement leur détermination d'instaurer un nouvel ordre économique international (conformément à la Déclaration et au Programme d'action adoptés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies). Ils réaffirment les objectifs et les principes de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

2. L'adoption de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement a constitué un progrès important de la promotion de la coopération économique internationale pour le développement. Toutefois, les limites d'une stratégie conçue dans le cadre du système et/ des relations économiques internationales existantes sont vite devenues évidentes. Les injustices et les déséquilibres inhérents au système ont accru l'écart entre les pays développés et les pays en développement et ont constitué un obstacle majeur au progrès des pays en développement. Au milieu de la Décennie, la communauté internationale a demandé une restructuration fondamentale des relations économiques internationales et a commencé sa recherche d'un nouvel ordre économique international.

3. Si quelques objectifs ont vraisemblablement été réalisés au niveau mondial en grande partie grâce aux efforts des pays en développement eux-mêmes, la plupart des buts et objectifs de la Stratégie n'ont pas été atteints et les mesures qu'elle prévoyait en particulier celles qui s'adressaient aux pays développés n'ont généralement pas été réalisés.

4. Les tendances négatives actuelles de l'économie mondiale ont eu une influence défavorable sur la situation de/ des pays en développement et ont considérablement retardé leurs perspectives de croissance. En raison de la plus grande vulnérabilité externe de leurs économies, ce sont les pays en développement qui ont le plus souffert de la crise économique persistante. Leurs termes de l'échange ont continué à se détériorer. La plupart d'entre eux doivent supporter une dette extérieure de plus en plus lourde et faire face à un déséquilibre croissant de leurs paiements extérieurs. Leurs exportations sont soumises à une vague croissante de protectionnisme de la part des pays développés. Leurs exportations sont soumises à un protectionnisme continu et parfois croissant de la part des pays développés. Cette situation a encore été aggravée par le fait que les pays développés n'ont pas accordé aux pays en développement de traitement préférentiel et non réciproque dans tous les domaines de la coopération économique internationale.

5. La situation difficile de l'économie internationale a particulièrement aggravé les problèmes spécifiques des pays en développement les moins avancés, sans littoral, insulaires et les plus gravement touchés et aux groupes sociaux désavantagés de tous les pays en développement. L'humanité doit aujourd'hui faire face à une cruelle réalité : 850 millions d'hommes du monde en développement vivent de la manière la plus précaire. Plusieurs centaines de millions de personnes se réveillent chaque matin affamées, malades, sans abri ou sans emploi véritable.

a/ Texte du 21 septembre 1979.

6. L'économie internationale est toujours en état de déséquilibre structurel. Elle est caractérisée par un ralentissement du taux de croissance accompagné d'une tendance persistante à une forte inflation et au chômage, d'une instabilité monétaire prononcée, /d'un dérèglement structurel/ et de perspectives incertaines de croissance à long terme. Il n'est pas possible de résoudre ces problèmes mondiaux sans résoudre /également/ les problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement. En outre, le progrès accéléré des pays en développement est essentiel à la paix et à la stabilité mondiales.

7. Les difficultés actuelles ne devraient pas détourner la communauté internationale de /sa décision/la nécessité/ de restructurer les relations économiques internationales. Le défi du développement exige une nouvelle ère de coopération internationale pour le développement, efficace et réelle, en rapport avec l'ampleur et l'importance des problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement.

8. /À la veille de la nouvelle décennie du développement, le nouvel ordre économique international ne semble pas plus proche qu'il ne l'était il y a cinq ans lorsque la communauté internationale décida d'oeuvrer en vue de son instauration./ //Les gouvernements notent avec une profonde inquiétude /qu'aucun progrès significatif n'a été réalisé/que peu de progrès significatifs ont été réalisés/ en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international./ Il est par conséquent essentiel que la nouvelle Stratégie internationale du développement soit formulée dans le cadre du nouvel ordre économique international et soit orientée vers la réalisation de ses objectifs. Ceux-ci exigent en particulier une participation équitable, pleine et effective des pays en développement à la formulation et à l'application de toutes les décisions afférentes au développement et à la coopération économique internationale, de profondes modifications, sur une base juste et équitable, de la structure du système économique international actuel /ainsi que le libre exercice de la souveraineté pleine et permanente de chaque Etat sur ses ressources naturelles et ses activités économiques, y compris le droit à la nationalisation conformément à ses lois et règlements nationaux /ainsi qu'au droit international//.

9. La nouvelle Stratégie internationale du développement a pour objet de promouvoir le développement /économique/ /et le progrès social/ accéléré/s/ des pays en développement en vue de réduire notablement les disparités actuelles entre les pays développés et les pays en développement, /de supprimer rapidement la pauvreté et la dépendance, / et de contribuer ainsi à la solution des problèmes économiques internationaux et à un développement économique mondial soutenu, et elle devrait être également renforcée par ce développement sur la base de la justice, de l'égalité et de l'intérêt mutuel. La nouvelle Stratégie internationale du développement est une vaste entreprise mobilisant la communauté internationale tout entière, /indépendamment des différences entre les systèmes économiques et sociaux des pays, / en vue de la promotion de la coopération internationale pour le développement.

10. Le processus de développement doit promouvoir la dignité humaine. Le but ultime du développement est l'accroissement constant du bien-être de la population tout entière sur la base de sa participation pleine et entière au processus de développement, une répartition équitable des avantages qui en découlent, /et l'élimination rapide de la pauvreté/. /Dans cette perspective, la croissance économique, l'emploi productif et l'égalité sociale sont des éléments fondamentaux et indivisibles du développement./ La nouvelle Stratégie internationale du développement doit par conséquent refléter pleinement la nécessité d'adopter des politiques

appropriées et judicieuses, à arrêter par chaque pays dans le cadre de ses plans et de ses priorités de développement, pour parvenir à la réalisation de ce but ultime du développement. /Ces objectifs ne pourront être atteints que si les pays en développement dans leur ensemble se développent dans les années 80 à un rythme beaucoup plus élevé que celui qui était fixé pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement./

11. C'est aux pays en développement eux-mêmes qu'incombe au premier chef la responsabilité de leur développement. Toutefois, une action efficace de la part de la communauté internationale est nécessaire pour créer un climat entièrement propice à l'effort déployé au niveau national par les pays en développement pour réaliser leurs objectifs de développement. Pour leur part, les pays en développement ont mis de plus en plus l'accent sur l'autonomie collective comme moyen d'accélérer leur développement et de contribuer à l'instauration du nouvel ordre économique international.

12. Les événements récents ont mis en relief la réalité de l'interdépendance de tous les membres de la communauté mondiale. Néanmoins, l'interdépendance, pour être authentique, doit être équitable et juste. L'autonomie nationale et collective des pays en développement offre à ces derniers d'immenses possibilités de parvenir à l'interdépendance fondée sur l'équité et la justice. L'interdépendance authentique est caractérisée notamment par le fait que tous les pays, en particulier les pays développés, doivent s'efforcer de conserver les ressources limitées du monde en utilisant des techniques de gestion et une technologie appropriées et en modifiant, comme il convient, leur schéma de consommation. Les pays en développement devraient avoir suffisamment accès aux ressources essentielles pour pouvoir accroître leur part de la consommation mondiale de ces ressources afin de maintenir et d'accélérer leur développement./

13. Les problèmes liés au développement ne doivent pas être abordés séparément mais en tenant compte des rapports qui existent entre eux afin que l'on puisse mettre au point des conclusions réalistes quant aux mesures à prendre. Les activités ou les actions entreprises en vue du développement dans un domaine ou un secteur donné ne doivent pas avoir des effets néfastes sur d'autres domaines ou secteurs mais au contraire les renforcer. Il faut également prendre des dispositions au niveau international en vue d'examiner régulièrement les conséquences internationales des politiques nationales./

14. Les gouvernements s'engagent à adopter une série cohérente de mesures interdépendantes, concrètes et efficaces, dans tous les secteurs du développement en vue de réaliser les buts et objectifs de la Stratégie.

15. Une attention particulière sera accordée aux problèmes les plus pressants et à la situation de plus en plus grave des pays les moins développés et des mesures spéciales et efficaces seront prises en vue d'éliminer les principaux obstacles auxquels se heurtent ces pays et d'accélérer leur développement. Des mesures spécifiques seront aussi prises pour répondre aux problèmes spéciaux et urgents des pays en développement insulaires, sans littoral et les plus gravement touchés.

16. Il faudra aussi tenir compte de problèmes régionaux particuliers de pays en développement, le cas échéant, grâce à l'adoption de mesures efficaces et appropriées dans le cadre des mesures de politique générale prises en faveur de tous les pays en développement.

17. Il reste encore à tous les membres de la communauté internationale à prendre des mesures urgentes, plus énergiques et plus concrètes, collectivement et individuellement, pour mettre fin, sans retard, au colonialisme, à l'impérialisme, au néo-colonialisme, à l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, à l'apartheid, à la discrimination raciale, à l'hégémonie, à l'expansionnisme et à toutes les formes d'agression et d'occupation étrangères qui constituent des obstacles majeurs à l'émancipation économique des pays en développement. Tous les Etats ont le devoir de fournir un appui et une assistance efficaces aux pays, aux territoires et aux peuples qui sont victimes de ces pratiques afin de rétablir leur souveraineté nationale, leur intégrité territoriale et tous leurs autres droits inaliénables et fondamentaux, y compris le droit à l'autodétermination, pour leur permettre de parvenir à l'indépendance et pour promouvoir le développement et la coopération, la paix et la sécurité internationales./

18. Le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriales de tous les pays, le non-recours à la menace ou à l'utilisation de la force contre un Etat, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et le règlement des différends entre Etats par des moyens pacifiques sont de la plus haute importance pour le succès de la Stratégie internationale du développement. Il devrait y avoir des progrès concrets vers un désarmement général et complet, y compris l'application urgente des mesures de désarmement déjà convenues, ce qui libérerait d'importantes ressources supplémentaires à utiliser pour promouvoir le développement des pays en développement./

19. Il est indispensable de mobiliser l'opinion publique, en particulier dans les pays développés, pour réaliser les buts et objectifs de la Stratégie et appliquer les mesures qui y sont prévues./ Il est essentiel de mobiliser l'opinion publique, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, afin d'obtenir leur pleine adhésion aux buts et objectifs et à l'application de la présente stratégie./

20. Les gouvernements proclament les années 80 troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et résolvent, individuellement et collectivement, de s'acquitter de leur engagement d'instaurer le nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'équité. Ils souscrivent aux buts et objectifs de la Stratégie et s'engagent fermement à prendre les mesures nécessaires pour qu'ils deviennent une réalité.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
